



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 18 avril 2016 à 19h00

L'an deux mille quinze, le 18 avril, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 13 avril 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Denis ROUX, Marie-Agnès SUCHEL, Didier CUSTOT, Aldo CARBONARI, Christian BERTHIER, Elisabeth VEZZU, Alain CHARBIT, Jean-Marie CAMACHO, Sandrine SCOLARI, Eve PALACIOS, David ROSSI (arrivé à 20h00), Bénédicte GUILLAUMIN, Pierre-Damien BERGER, Gérard FEY, Jacques HAIRABEDIAN

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Gisèle FRIER à Sandrine SCOLARI, Carol FORCHERON à Denis ROUX, Nicole MORO à Jacques HAIRABEDIAN, Nelly JANIN-QUERCIA à Gérard FEY

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine SCOLARI a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2016

Monsieur Denis ROUX, Maire, propose l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11/04/2016. Il est approuvé à la majorité.

MONSIEUR LE MAIRE ENONCE L'ORDRE DU JOUR

FINANCES LOCALES

DELIBERATION N° 2016/011 : REPRISE DES RESULTATS 2015 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES (SUBSTITUTION DE LA DELIBERATION N° 2016/006)

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur

EXPLIQUE qu'est obligatoire, et par délibération spécifique, la constatation de la reprise des résultats reportés.

PRECISE que les comptes administratif et de gestion pour l'année 2015 n'ayant pas été votés, cette reprise est possible suite à la délivrance d'une attestation spécifique par le Trésorier Principal.

PROPOSE que les résultats de clôture constatés à l'issue de l'exercice 2015 soient repris comme suit au sein des budgets primitifs suivants de l'exercice 2016 :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT 001 Communal :	Déficit :	279 830.46 €
FONCTIONNEMENT 002 Communal :	excédent :	749 321.90 €

BUDGET ANNEXE DU CABINET MEDICAL

INVESTISSEMENT 001 :	excédent :	46 634.53 €
FONCTIONNEMENT 002 :	excédent :	2 770.57 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à la majorité.

Pour : 14

Contre : 4 (Gérard FEY, Jacques HAIRABEDIAN, Nicole MORO, Nelly JANIN-QUERCIA)

Abstentions : 0

Arrivée de Monsieur David ROSSI.

DELIBERATION N° 2016/012 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE (SUBSTITUTION DE LA DELIBERATION N°2016/008)

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur

PRESENTE le Budget Primitif principal communal et le Budget Primitif annexe du Cabinet Médical de l'exercice 2016, qui s'équilibrent ainsi :

Budget Principal :

Fonctionnement :	2 464 000.00 €
Investissement :	2 605 000.00 €

Budget du Cabinet médical :

Exploitation :	32 500.00 €
Investissement :	56 500.00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le budget primitif principal Communal et le budget primitif annexe du cabinet Médical de l'exercice 2016.

Décision adoptée à l'unanimité. (Abstentions : Gérard FEY, Jacques HAIRABEDIAN, Nicole MORO, Nelly JANIN-QUERCIA)

DELIBERATION N° 2016/013 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL (SUBSTITUTION DE LA DELIBERATION N°2016/009)

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur

RAPPELLE que les résultats de fonctionnement reportés peuvent être affectés en recettes d'Investissement.

PROPOSE les affectations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL : Affectation du résultat de Fonctionnement en Recettes d'Investissement

FONCTIONNEMENT RECETTES

002 Excédents antérieurs reportés : - 492 996.32 €

INVESTISSEMENT RECETTES

1068 Affectation de résultats : + 492 996.32 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à l'unanimité. (Abstentions : Gérard FEY, Jacques HAIRABEDIAN, Nicole MORO, Nelly JANIN-QUERCIA)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Affiché le : 26 avril 2016

Reçu en préfecture le : 19 avril 2016

Exécutoire le : 19 avril 2016

Noyarey, le 26 avril 2016

Le Maire,
Denis ROUX